

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-654600

134350

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7951

Société :

☒ Actif

☐ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom :

CAMRABET AMEN

Date de naissance :

01/04/1966

Adresse :

ANDALOUS E Rue 3 NE 54, CASABLANCA

Tél. :

06 79982679

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Abdelhamid KHELFA
Spécialiste Pédiatrie
304, Boulevard 2 Mars - Casablanca
Tél: 05 22 81 05 00

Date de consultation :

21/10/22

Nom et prénom du malade :

CAMRABET YASMINE

Age :

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

Bursite de l'épaule

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Casablanca

Le :

24/10/22

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

Butovent®

0,04%

Salbutamol

KHELFA

ecine de Paris
ux de France
le Marrakech
- N 4
fa Bank - Casa



الدكتور عبد الحميد خلفه
طبيب الأطفال

خريج كلية الطب بباريس
طبيب سابق بمستشفيات فرنسا
طبيب سابق بمستشفى ابن سينا بمراكش
304 شارع 2 مارس - الطابق الثاني - باب 4
قرب مسجد السنة - فوق بنك المغرب - الدار البيضاء
الهاتف : 05 22 81 01 00
الهاتف النقال: 06 70 75 88 95

PHARMACIE EL ANASSIR
445, Bd Mokhtar el Khatib
Casablanca
Tél.: 05 22 28 95

21,90

casablanca le :

1 Octo 2022

الدار البيضاء في :

2310x2

AMZOLG



LAMRABET YASMINE

7500

NASAIN



1 PUB
NAIN

8mm

21.30

BUTOVENT



1 cc x 3

121.50

ACLAY 500



36.40

KOPIN 200

1 cp / L 05,

KINTEX

5500

2 ac x 8

- 17 LUS

1 ac le 8m 3m

36.20

INPE-091085407

333,00

Dr. Abdelhamid KHELFA
Spécialiste Pédiatrie
304, Boulevard 2 Mars - Casablanca
Tél: 05 22 81 05 00

PHARMACIE EL MESJID
SARL AU
445, Boulevard 2 Mars - Casablanca
Tél: 05 22 81 05 00

LOT : 5368
PER : 12-23
P.P.V : 121DH50

Kintex®

Formulation à base de plantes

LOT: GA10513
PER: 09/2023
PPV: 75 DH 00

Cipla Ma
Etiquette Inviol

23,50

23,50



CODE No./No DU CODE
MH/DRUGS/AFU-146
B No./No. LOT CK09632
MFD./FAE 04/2022
EXP 03/2026
(09) 19901111009250
(21) PXA9CPY6JJD329



PPC: 55.00 DH

CEN*20210907056/RQV4DMP/CA/18